

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 16**

Nombres de conseillers

En exercice	10
Présents	10
Votants	10
Absents	00
Exclus	00
Procuration	00

Date de la convocation

28/06/2024

Date de l'affichage

28/06/2024

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du 3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, à **20 heures 00**.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOSSAN Sébastien – FORT Laurence – BOUCHE épouse NURIT Valérie – MICHEL Stéphane – SOEHNLEN Olivier..

Absent(s) :

A été nommée secrétaire Mme Laurence FORT

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération en date du 29/04/2024 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de réhabilitation du bâtiment communale « ancienne cure » publié le 13 mai 2024 et fixant la date limite de réception des offres au 17 juin 2024 à 12 heures sur le profil acheteur marches-decurises.fr et pour lequel 58 offres ont été reçues dont 6 hors délai,

VU l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission d'appel d'offres le 27 juin 2024,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché selon le procès-verbal de la commission d'appel d'offres ci-joint.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
033-213801376-20240703-2024-16-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nombre de votants : 10 contre : 1 abstention : 0 pour : 9

Acte rendu exécutoire
Après le Dépôt en
Préfecture de Grenoble

Le
Et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.
A Cras, le 3 juillet 2024

La secrétaire de séance
Laurence FORT

Le Maire,
N. DI MARIA



Handwritten signature of N. Di Maria